

Délibération n°D20230033

Rapporteur : Lionel FREL

Service : Secrétariat Général
Secrétaire de séance : Fatiha BANCAL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le TRENTE MARS, à 18 heures, les membres du Conseil Municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 25, 26, 25, 24, 23, 24, 23, 22, 21, 20 à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 23/03/2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Charles MARBOT, Josie BAYLE (1), Eric PROLA (2), Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX (3), Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG (4), Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES (5), Fatiha BANCAL, Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI (6), Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO (7), Lionel FREL (8).

ABSENTS EXCUSES : Laurence ROUAN	a donné délégation à	Jonathan PRIOLEAUD
Josie BAYLE	a donné délégation à	Florence MALGAT
Marie-Lise POTRON	a donné délégation à	Christian BORDENAVE
Corinne GONDONNEAU	a donné délégation à	Gérald TRAPY
Jacqueline SIMONNET	a donné délégation à	Christine FRANCOIS
Marie-Claude ANDRIEUX	a donné délégation à	Marie-Hélène SCOTTI
Eric PROLA	a donné délégation à	Christophe DAVID-BORDIER
Lionel FREL	a donné délégation à	Julie TEJERIZO

ABSENTS : Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

- (1) Départ au dossier n°1 « Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur l'examen des comptes et de la gestion de la ville de BERGERAC – Exercice 2015 à 2021 »
- (2) Départ au dossier n° 7 « Recours au bénévolat »
- (3) Départ au dossier n°4 « Attribution des subventions aux associations – Année 2023 »
- (4) Départ au dossier n°19 « Motion de retrait de la réforme des retraites »
- (5) Départ au dossier n°19 « Motion de retrait de la réforme des retraites »
- (6) Départ au dossier n°19 « Motion de retrait de la réforme des retraites »
- (7) Départ au dossier n°2 « Fiscalité – Vote des taux 2023 »
- (8) Arrivé au dossier n°4 « Attribution des subventions aux associations – Année 2023 »

MOTION DE RETRAIT DE LA RÉFORME DES RETRAITES

Le Conseil Municipal soumet au vote la motion suivante :

Le Gouvernement veut réformer le système des retraites. Loin d'être une réforme « *d'équilibre, de justice et de progrès* », c'est une réforme injuste et impopulaire. Une autre réforme des retraites, progressiste, est urgente. Elle doit être accompagnée d'une réforme révolutionnant le travail afin de le rendre épanouissant, plus rémunérateur, permettant de prendre en compte ses impacts sur la santé et d'imposer une démocratie sociale effective.

Les pancartes des manifestants reflètent un mal-être général que les études sociologiques viennent confirmer : le travail s'est bel et bien intensifié ces trente dernières années. De plus il n'y a actuellement aucune évaluation de la précédente réforme (retraite à 62 ans) mais d'ores-et-déjà il est constaté que beaucoup – notamment les femmes – ne la prennent pas à cet âge-là parce qu'elles n'ont pas suffisamment de trimestres cotisés et une retraite prévue trop basse.

Nous pensons qu'il est possible de mettre en place une autre réforme qui garantisse les droits, notamment en recherchant de nouveaux financements. Ils permettraient un nouvel équilibre du système par répartition.

C'est le cas par exemple de l'égalité salariale femmes/hommes grâce à laquelle l'augmentation des cotisations pourrait générer une manne non négligeable pour financer les retraites.

CONSIDÉRANT que cette réforme des retraites aura aussi un impact important pour la Commune de BERGERAC, ses agents et agentes, ses habitants et habitantes, qu'au sein de notre collectivité un certain nombre de métiers entraîne d'ores et déjà des départs à la retraite précoce pour invalidité, ou des absences prolongées que les collectivités devront donc choisir entre remplacer les agents malgré leur budget déjà contraint ou impacter le service public rendu à la population.

Pour toutes ces raisons, la Commune de BERGERAC, via son Conseil Municipal, demande au Gouvernement ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE DEMANDER** au Gouvernement de retirer son projet de réforme des retraites qui fragilise la cohésion sociale ;
- **DE CONSIDÉRER** les propositions portées par les syndicats et de nombreux acteurs de la société civile concernant l'accès pour toutes et tous à une retraite digne ;
- **D'APPORTER** son soutien à la mobilisation syndicale, politique et citoyenne contre ce projet ;
- **D'AFFIRMER** son attachement au système de protection sociale issu du Conseil National de la Résistance et de l'améliorer en vue d'y intégrer l'ensemble des travailleurs du territoire national quels qu'ils soient.

Adopté à 21 voix pour : (Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN (pouvoir), Charles MARBOT, Josie BAYLE (pouvoir), Eric PROLA (pouvoir), Gérald TRAPY, Christophe DAVID-BORDIER, Alain BANQUET, Fatiha BANCAL, Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Corinne GONDONNEAU (pouvoir), Marion CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET (pouvoir), Christine FRANCOIS, Lionel FREL).

6 Abstentions : (Marie-Lise POTRON (pouvoir), Marie-Claude ANDRIEUX (pouvoir), Christian BORDENAVE, Marie-Hélène SCOTTI, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY.)

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 30/03/2023.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le - 5 AVR. 2023

et de l'affichage en date du - 5 AVR. 2023 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

La Secrétaire,



Fatiha BANCAL

Le Maire,



Jonathan PRIOLEAUD